

Nombre de membre en exercice	40
Présents	29
Pouvoir	2
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220622-DEL-2022-34-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par **Matthieu ANOMAN**
Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOURLIATAUD - Patrick BRUN - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Richard GORA - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD
Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par **Monique LAFARGE - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ**
Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Jean-Pierre NEXON à **Guy TOUZET** - **Josiane ROUCHUT** à **Claudine GIRAUD**.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-34

OBJET : PROGRAMMES EUROPÉENS - STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT 2023-2027

Monsieur le Président rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidature relatif à la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un DLAL (Développement Local par des Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021/2027.

Le PETR souhaitant candidater à cette nouvelle programmation, une méthodologie de conduite a été définie afin d'élaborer cette candidature qui comporte les éléments suivants :

- **La présentation de la stratégie :**
 - présentation et diagnostic du territoire, analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
 - descriptif des modalités de mobilisation des acteurs
 - description de la stratégie et de ses objectifs (à partir du projet de territoire)
 - plan d'actions (« fiches-actions »)
 - maquette financière par fonds (LEADER et FEDER)
 - projet d'animation, de communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie
 - modalités de gouvernance
- **Un résumé du projet de candidature**
- **La charte d'engagement du territoire** pour la mise œuvre de la stratégie signée du Président du PETR
- La copie de **la convention territoriale du 10/12/2021** précisant que la coordination (élaboration, suivi, évaluation) des programmes européens est confiée au PETR par les 3 EPCI
- **L'engagement de la structure portant la candidature** : présente délibération.

Le résumé du projet de candidature est annexé à la délibération : il précise les points essentiels du diagnostic territorial, de la stratégie et de ses objectifs, du plan d'actions et la maquette par fonds, des modalités d'animation, de communication et de gouvernance.

- Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :
- valident la stratégie présentée dans le dossier de candidature,
 - désignent le PETR du Pays Monts et Barrages comme structure porteuse de la candidature pour la période de programmation européenne 2021-2027,
 - autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette candidature.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

